

PÉTITION DU PERSONNEL FÉDÉRAL AU CONSEIL FÉDÉRAL ET AU PARLEMENT

Avec toujours moins de personnel, il faut accomplir toujours davantage de travail. Par une succession d'exercices d'économies, le pouvoir politique liquide quelque 5'000 emplois à la Confédération ces prochaines années. Le Conseil fédéral et le parlement veulent déprécier encore davantage nos places de travail en s'en prenant à nos salaires et à la caisse de pensions. Au lieu de reconnaissance, on engendre de l'insécurité. Ça suffit ! Nous voulons de bons salaires et des prestations sociales à hauteur de la qualité de notre bon travail:

1. Pas de démantèlement des prestations de la caisse de pensions PUBLICA !

Plus personne ne parle aujourd'hui des promesses réitérées selon lesquelles le passage à la primauté des cotisations ne se traduirait pas par un démantèlement des prestations. Le Conseil fédéral veut fixer l'âge normal de la retraite à 65 ans. En outre, on veut augmenter massivement les cotisations alors que les rentes vont baisser et la réglementation transitoire est insuffisante.

Nous exigeons

- . 40 années d'assurance entre 22 et 62 ans pour l'obtention d'une rente complète, comme aujourd'hui;
- . une réglementation transitoire socialement équivalente pour les employés de plus de 50 ans;
- . une rente transitoire financée de manière paritaire jusqu'à l'AVS en cas de retraite anticipée;
- . une compensation du renchérissement sur les rentes doit toujours être possible.

2. Pas de démantèlement salarial imposé par le parlement !

En comparaison avec les cantons, les salaires de départ sont plus bas à la Confédération. Le Conseil des États a pourtant décidé d'économiser 50 millions de francs supplémentaires par année dans le cadre de l'évolution des salaires. Il sabote ainsi le système salarial à la prestation introduit il y a peu par décision du parlement lui-même. Ce manquement à la parole donnée touche la moitié des employés de la Confédération et avant tout les jeunes. Il s'agit-là d'un acte arbitraire contraire au partenariat social. Qu'en est-il de la fiabilité de la politique du personnel de la Confédération ? Nous comptons sur le Conseil national !

Nous exigeons

- . Pas de démantèlement salarial.
- . Le parlement doit s'en tenir strictement au système salarial décidé.

3. Pas de licenciements à la Confédération !

Jusqu'en 2011, la Confédération va supprimer quelque 5'000 emplois. Cela correspond à plus de 15% du personnel! Les restructurations désorientent en outre ce dernier. Au lieu de réduire leurs effectifs sans licenciement, certains offices «profitent» de la situation pour se débarrasser d'employés critiques. C'est inacceptable !

Nous exigeons

- . Pas de licenciement pour les seuls impératifs d'économies.
- . Un emploi acceptable pour tous les collaborateurs touchés par les mesures d'économie.

Nous disons OUI à une politique du personnel loyale et conforme aux promesses faites:

**PAS DE DÉMANTÈLEMENT DES RENTES – PAS DE DÉMANTÈLEMENT SALARIAL –
PAS DE LICENCIEMENT !**

Nom/Prénom	Adresse	Office/service	Signature



Prière de renvoyer ce formulaire jusqu'au 18 mai au plus tard à :
vpod, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne, FAX 031 372 42 37